

03 avr 2009 -11:53

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2009

Impôts sur les revenus

Augmentation des frais professionnels forfaitaires lors du calcul de l'impôt sur les revenus

Augmentation des frais professionnels forfaitaires lors du calcul de l'impôt sur les revenus

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à augmenter les frais professionnels forfaitaires pour la première tranche de revenus professionnels ainsi que le montant maximum à déduire. Pour l'exercice d'imposition 2009, les frais professionnels forfaitaires pour la première tranche s'élèvent à 28,7%. Le montant maximum est augmenté de 1,5% et s'élève à 2.592,50 euros.

Le Conseil des ministres approuve ainsi définitivement la décision prise dans le cadre du budget 2009, lors du Conseil du 23 octobre 2008.

(*) projet d'arrêté royal portant exécution de la loi du 26 novembre 2006 portant modification de l'article 51 du code des impôts sur les revenus 1992.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>